

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Nivôse, an VII.



Ordre donné par la Porte Ottomane pour la vente des marchandises saisies sur les Français en Turquie. — Demande de douze millions de florins faite par l'empereur aux ci-devant provinces vénitiennes. — Mouvements des troupes russes. — Bulletin de Rastadt. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Nombre des déportés arrivés à la Guyane. — Projet de résolution pour la prohibition des toiles peintes et imprimées venant de l'étranger.

TURQUIE.

De Constantinople, le 28 brumaire.

On avoit cru que le Capitan-Pacha reviendrait ici, aussitôt après la levée du siège de Widdin, pour observer les manœuvres de ses ennemis. Mais il se trouve toujours à la tête des débris de l'armée ottomane, & l'on croit qu'il ne tardera pas à tomber en disgrâce. Le nouveau grand-Visir n'a manifesté en aucune manière son opinion sur les dernières opérations du Capitan-Pacha contre Passwan-Oglou, parce qu'il sait que le grand-seigneur a encore de l'attachement pour ce grand amiral.

Les marchandises & propriétés des Français dans la Turquie, étoient restées jusqu'à présent sous les scellés; la Porte vient d'ordonner qu'elles soient vendues au plus offrant. Le produit, que l'on évalue à 30 millions de piastres, sera versé dans la caisse de l'état.

Il a été donné ordre à un corps de janissaires, commandé par des officiers étrangers, de se mettre en marche pour l'Égypte.

ITALIE.

De Pérougia, le 16 frimaire.

Le gouvernement qui existoit à Rome se trouve maintenant à Pérouse. Les conseils législatifs, le consulat, la grande questure, & toutes les autorités supérieures qui le composent, y sont en activité.

Les commissaires français ont annoncé aux Romains que la république française défendrait jusqu'à la dernière extrémité la liberté de Rome. Les victoires qui se succèdent contre les troupes de Naples attestent que ces espérances ne seront pas vaines. Les milices romaines se sont battues avec le même courage que les Français.

A Viterbe, le peuple excité par des fanatiques, a pillé les Français, & quelques-uns ont été assassinés. Mais la vengeance a été aussi prompte que terrible.

Les Français sont toujours maîtres du château Saint-Angé, où ils ont enfermé avec eux plusieurs otages.

De Livourne, le 18 frimaire.

Les Napolitains, jusqu'à présent, ont été fideles à la capitulation qui garantit la sûreté des personnes & des propriétés françaises. Le consul continue de résider ici avec ses prérogatives. Trois soldats napolitains qui s'étoient permis d'insulter à la cocarde tricolore, ont passé par les verges; l'un d'eux en est mort.

Les officiers & les soldats napolitains sont jeunes, & la plupart militaires depuis quatre mois: ils ne vont pas volontiers à la guerre.

L'amiral Nelson n'est resté ici qu'un jour; il est parti

pour aller, dit-on, prendre & convoyer un régiment de cavalerie napolitaine destiné pour notre ville.

De Venise, le 20 frimaire.

Nous sommes assurés que l'isle de Corfou est approvisionnée de tout ce qui lui est nécessaire, & que les habitans sont très-résolus à la défendre.

Le bruit se répand que l'empereur a fait demander aux provinces ex-vénitiennes douze millions de florins, pour s'en servir à la défense du pays en cas d'attaque de la part des républicains. On prétend que ces provinces ont répondu qu'elles se trouvoient dans l'impossibilité de fournir cette somme.

De Gènes, le 20 frimaire.

C'est avant-hier qu'on apprit ici que la chaise du trône piémontais avoit été arrêtée. On lut la proclamation du général en chef de l'armée d'Italie, & par-tout se firent entendre les cris *vive la république*. Tous les hommes se félicitent d'être délivrés d'un voisin qu'ils étoient depuis long-tems accoutumés à haïr.

Le chargé d'affaires Belleville, en faisant part au directoire de la révolution du Piémont, a laissé entrevoir les avantages que notre patrie & toute l'Italie retireront de cet événement politique. En recevant une copie de la loi relative aux mesures qu'exige le danger de la patrie, il avoit écrit au directoire pour le féliciter de ces mesures & l'assurer que l'exécution en seroit favorisée par les forces de la république française. Il l'exhorte à employer toujours des patriotes, & il promet d'indiquer lui-même les mauvais citoyens qui ont tenté de renverser la liberté.

Le directoire ligurien a publié une proclamation par laquelle il invite tous les citoyens à s'armer pour concourir avec les armées de la grande nation à établir & assurer la liberté & l'indépendance de l'Italie. Il a ensuite fait un décret par lequel il ouvre une *conscription* volontaire.

Le directoire exécutif, en vertu des facultés qui lui ont été conférées par les dernières lois, a mis en état de siège les côtes de la Ligurie, à l'exception de l'arrondissement de la municipalité centrale où réside le corps législatif.

Notre archevêque a publié deux pastorales qui recommandent à tous les fideles, & aux ecclésiastiques en particulier, l'obéissance aux loix, le zèle pour maintenir la tranquillité publique, l'amour de la patrie.

On assure que les troupes françaises marchent en deux colonnes sur Rome, & que cette ville est déjà évacuée par les Napolitains, ou au moins à la veille de l'être.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 15 frimaire.

Toutes nos troupes sont en mouvement. Une deuxième colonne, qu'on porte à 30 mille hommes, marche dans ce moment sur Cracovie & prend la même route que la première.

D'un autre côté, on embarque dans les ports de la Crimée 20 mille hommes pour se rendre dans la Méditerranée, & 25 mille marchent sur Widdin contre Passwan-Oglou.

On parle aussi d'un embarquement considérable qu'on prépare, et qui doit se faire au printemps prochain dans la mer Baltique.

Il s'est répandu des marmures dans l'armée de Condé, au sujet de l'ordre qu'on avoit expédié de la faire marcher avec la seconde colonne russe. Cette armée ne veut plus faire la guerre; elle exige d'ailleurs un cartel en sa faveur. On dit que l'ordre de la faire partir a été contremandé.

Paul I^{er} a accordé une gratification de quatre mois de paye aux équipages de notre escadre qui se trouve actuellement dans la Méditerranée avec la flotte turque.

S U E D E.

De Stockholm, le 14 frimaire.

Sur la demande du cabinet de Pétersbourg, il a été créé une commission chargée de régler la démarcation des frontières entre la Suède & la Russie, conformément aux traités de paix de 1743 & 1790. M. le général en chef baron de Klingsporn a été nommé commissaire pour la Suède; & M. le général en chef baron de Kutusow, de la part de la Russie. Le premier est parti aujourd'hui d'ici pour se rendre à sa destination.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Francfort, le 1^{er} nivôse.

La publicité qui a été donnée, contre le gré du gouvernement prussien, à l'ordre du cabinet, portant augmentation de solde pour les troupes, continue à produire des effets assez inquiétans. On mande que la garnison de Postdam a envoyé une députation au roi, pour lui demander l'exécution de cette promesse. Le même esprit paroît avoir gagné toute l'armée, & l'on prévoit qu'il pourroit s'étendre de l'armée prussienne à toutes les troupes allemandes.

Quoi qu'il en soit, il semble avéré qu'on est très-embarrassé à Berlin pour les moyens de remplir l'engagement que la publication prématurée de cet édit a forcé de prendre. Il paroît que, sans cet incident, & en conséquence des calculs faits depuis la rédaction de l'édit, il n'auroit jamais vu le jour. Or, les difficultés qui résultent de cette affaire sont une nouvelle garantie de la persévérance de la Prusse dans son système de neutralité. En attendant qu'on ait trouvé un remède au mal, on vient de prendre des mesures pour que la même imprudence ou infidélité ne se renouvelle pas. On a prononcé les peines les plus sévères contre tout employé par la faute duquel des ordres du cabinet seroient divulgués avant la publication officielle.

Un décret antique, rendu au commencement de brumaire, a effectivement défendu à tous les jeunes professeurs de la monarchie autrichienne, & sur-tout à ceux de la Hongrie & de la Transylvanie, de fréquenter les universités étrangères, ce qui, selon les termes du décret, est une espèce d'émigration. Les protestans de la Transylvanie s'appuient sur les lois fondamentales de leur pays, pour réclamer contre ce décret. Ceux de Hongrie en font autant &

alleguent la loi de la diète de 1791. Leurs réclamations étant portées à Vienne, on ignore jusqu'ici quel en sera le résultat.

Des scènes assez étranges se sont passées vers la fin de brumaire, au *Theresianum*, ou *Collège d'éducation pour les nobles*, organisé l'année passée à Vienne. Le vice-directeur de ce collège, M. Armbringer, est un ex-jésuite. Ses opinions politiques l'ont rendu très-agréable à la cour; mais une pratique, un peu erronée en morale, & même en physique, avoit dit-on, indisposé plusieurs de ses élèves auxquels il cherchoit à témoigner trop d'affection. Il en est résulté une conspiration contre M. Armbringer, dans laquelle sont entrés les plus âgés des jeunes-gens du *Theresianum*, & qui avoit pour but de faire à leur directeur une opération capable de refroidir son zèle. On se donne beaucoup de peine pour étouffer cette scandaleuse affaire. Mais il n'y a plus moyen de laisser M. Armbringer au *Theresianum*. On avoit parlé de le placer comme précepteur auprès du prince royal, enfant de six ans. Mais des événemens survenus ôteront sans doute une telle pensée.

Bulletin de Rastadt, le 3 nivôse.

Les négociations semblent toujours suspendues; si l'on négocie, c'est en silence & entre particuliers. On sait que beaucoup d'envoyés travaillent auprès des ministres français pour leurs indemnités. On dit que le citoyen Roberjeot, chargé d'examiner les demandes de ce genre, a déjà reçu un volume énorme de mémoires. On eroit aussi que les ministres français sont toujours occupés d'un plan de sécularisation qui doit être joint à leur première note; mais on ne s'attend à voir paroître ni l'un ni l'autre avant huit jours.

Jusqu'à présent, l'opinion se soutient, que la discussion de la base des sécularisations & des indemnités, sera envoyée à la diète générale de l'Empire, si les ministres français y consentent.

La légation de Treves a remis, avant-hier, à la députation, une note sur le ravitaillement d'Ehrenbreitstein; elle y dit que la légation française ayant promis dans sa dernière note de prendre en considération les instances de l'empire au sujet de cette forteresse, & un certain espace de tems s'étant déjà écoulé, sans que le blocus ait cessé, l'électeur de Treves, en qualité de membre de l'empire, requiert la députation de s'adresser à l'empereur, comme garant des conventions passées à ce sujet; & de l'inviter à employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour sauver la garnison de tous les maux d'un si long siège.

On veut induire du style de cette note, qu'elle a été convenue entre l'électeur de Treves & l'archiduc Charles, qui se voyent à Ausbourg.

Une lettre de Vienne, du 25 frimaire, assure que l'empereur a donné ordre au colonel Wymer, entrepreneur général de la fourniture des charrois de l'armée impériale, de se rendre très-promptement auprès de l'archiduc Charles, & de faire arriver à son armée la quantité de chevaux qui lui est demandée par le même ordre.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 22 frimaire.

« Il y a déjà un mois, (dit un de nos journaux) que nous avons annoncé l'existence d'un plan de liaisons commerciales qui doit reposer sur les bases les plus étendues; nous avons parlé d'un renouvellement de liaisons amicales avec l'Espagne. L'expédition récente contre Minorque ne détruit en aucune manière cette première supposition. Nous

hommes aujourd'hui à même de donner des preuves de négociations de notre cour avec celle de l'Espagne. Depuis plusieurs jours, on fait assurer au café de Lloyd des bâtimens étrangers destinés pour Vera-Cruz. On les assure de leur retour, & le montant du prix des assurances indique suffisamment la nature du voyage. Tout y annonce des résultats infiniment avantageux pour les manufactures de la Grande-Bretagne. (Nouvelle peu vraisemblable).

Les vents contraires retardent la mission de notre envoyé, M. Grenville. (C'est le frere du lord Grenville, ministre des affaires étrangères.) Cet envoyé extraordinaire sera accompagné de M. Henri Williams Wynne & de M. Fisher, en qualité de secrétaires. Dès qu'il aura rempli l'objet de sa mission auprès de la cour de Vienne, il reviendra à Berlin pour y remplacer notre ambassadeur actuel, le lord Elgin. Ce dernier doit se rendre à Constantinople, où il sera accompagné d'une suite magnifique.

C'est aujourd'hui (22 frimaire), que tous les concurrens pour le nouvel emprunt, qui se trouvent former cinq divisions, doivent se rendre chez M. Pitt, pour y stipuler leurs conditions. Sur les quatorze millions sterling, le chancelier de l'échiquier n'en emprunte pour le moment que trois. Les juifs, qui forment une des divisions des prêteurs, avoient d'abord considéré ces trois millions sterling (ou soixante-onze millions de France) comme un objet de si peu d'importance, qu'ils avoient refusé de se mettre sur les rangs. Mais ayant réfléchi que d'autres alloient remplir l'emprunt, & qu'il y avoit toujours quelque chose à gagner, ils se sont enfin décidés à être aussi de la partie.

Le ministre russe, ayant reçu de nouvelles dépêches de la cour, a eu le 16 de ce mois, une entrevue de trois heures avec le lord Grenville, ministre des affaires étrangères.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 28 frimaire.

Suivant les lettres du Texel, la flotte anglaise s'est éloignée de cette rade, & il ne se trouve plus, dans ces parages, qu'une seule frégate de cette nation. Quelques personnes prétendent que notre flotte profitera de ce moment, & tentera de sortir au premier vent favorable pour gagner un des ports de France; elle est prête à faire voile, & pourvue de vivres pour plusieurs mois.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 2 nivôse.

On ignore, si le quartier-général de l'armée de Mayence restera long-tems ici. On dit qu'il va être transféré à Colmar, pour être dans le voisinage de la Suisse, parce que le corps d'armée, qui y est stationné, est sous les ordres du général en chef de l'armée de Mayence.

Trois demi-brigades, qui étoient cantonnées dans notre département, se sont mises en marche pour la république helvétique. La 102^e. demi-brigade qui étoit en garnison ici depuis plus de deux mois, partira pour la même destination sous quelques jours.

On écrit de Mayence qu'une grande partie de l'armée républicaine, qui se trouve sur la rive droite du Rhin, a repassé ce fleuve. Six demi-brigades ont reçu ordre de remonter le Rhin & de se rendre en Suisse, & de se rendre en Italie.

Une partie des troupes parties pour la Belgique, revient sur le Rhin.

Tout ce que l'on a débité dans les journaux de Paris, sur l'évacuation du pays des Grisons par les Autrichiens, est

dénué de fondement. Les troupes impériales qui s'y trouvent, ont été renforcées de quelques bataillons.

Les espérances de paix avec l'Autriche se soutiennent: les nouvelles de Rastadt les confirment. Nos ministres y vivent en ce moment en très-bonne harmonie avec ceux de l'empereur.

DE PARIS, le 8 nivôse.

C'est Championnet ou Macdonal, que donnent pour successeur à Joubert, ceux qui supposent que ce général abandonne le commandement en chef de l'armée d'Italie.

— Le froid est aujourd'hui un peu moins vif, parce qu'il tombe beaucoup de neige.

— On n'est pas d'accord sur l'objet du dernier comité général au conseil des cinq-cents. Les uns croient que le message lu avoit rapport à des nouvelles reçues de Saint-Domingue; d'autres à la révolution piémontaise; les autres enfin, à une convention pour la solde de 18 mille auxiliaires que nous fournit la république helvétique; la dernière version est la plus vraisemblable: mais ces contradictions prouvent au moins que le secret a été bien gardé.

— Le citoyen Bauvinois, chef de la seconde division du département de la guerre, vient, ainsi qu'Auguste Hus, de demander dans une lettre publique, la réunion du Piémont à la France.

— On dit que Licombe Saint-Michel est toujours à Naples.

— Le citoyen Mazuyer, professeur en médecine, n'est pas de l'avis du citoyen Lalaude: il croit que cet hiver doit être très-rigoureux, & appuie son opinion sur ce que tous les gros hivers de nos climats arrivent du 4 au 5, & du 8 au 9 des années de l'ancien calendrier. Il cite en preuve ceux de 1708 à 1709, de 1744 à 1745, de 1774 à 1775, de 1778 à 1779, de 1794 à 1795. Nous allons faire l'expérience de celui de 1798 à 1799, & beaucoup de ceux qui nous liront pourront en vérifier un grand nombre d'autres.

— La corvette la *Bayonnaise*, dont nous avons annoncé la victoire sur une frégate anglaise, étoit partie de Rochefort le 20 thermidor, pour conduire à la Guyanne cent onze individus condamnés à la déportation. Le commissaire du directoire à Cayenne a accusé la réception de ces individus. La frégate la *Décade* a aussi effectué le débarquement de ceux qu'elle avoit à bord. Le total des condamnés à la déportation arrivés à la Guyanne est de trois cent quatre.

— Le second conseil de la 1^{re}. division militaire vient de condamner à la peine de mort les nommés Guillon, chapelier; Denis Sigismond, homme de loi; Louis Melon, employé en qualité de secrétaire de Sigismond, convaincus d'être auteurs de vols avec violence, effraction & fausses clefs.

— Le feu a pris, le 4 de ce mois, au théâtre des Amis des arts, rue Martin; mais grâces au zèle & à l'activité des pompiers & de la force armée; il n'a fait aucun progrès & étoit entièrement éteint à deux heures du matin.

— Le capitaine-adjutant de la place de Besançon vient de faire arrêter un homme & une femme coupable de fabrication de fausses pièces de 15 sols, de 30 sols & de 3 francs; ils ont été trouvés nantis des matrices, moules & autres ustensiles. Ils avoient déjà mis en circulation une grande quantité de pièces.

— Plusieurs chefs des brigands qui arrêtoient les courriers de Nîmes au Pont-Saint-Esprit, viennent d'être saisis dans le département du Gard.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Suite de la séance du 7 nivôse.

Les fabricans de toiles peintes imprimées invitent le conseil à prendre en considération l'état de stagnation où se trouvent leurs manufactures.

Bouley-Paty demande que le projet qu'il a présenté sur cette matière soit mis à la discussion, immédiatement après celui de Briot sur les prêtres. — Adopté.

Organe d'une commission spéciale, Rollin fait un rapport sur l'organisation des travaux maritimes; il présente un projet portant établissement d'une direction générale, composée de trois directeurs, vingt-un ingénieurs & vingt-six sous-ingénieurs. Les élèves seront tenus de subir les mêmes examens que ceux des ponts & chaussées. — Impression & ajournement.

Vezein fait adopter un projet de résolution, qui met la maison de l'émigré Giroust à la disposition de l'administration centrale du Pas-de-Calais, pour y placer le tribunal de police correctionnelle de la commune de Béthune.

Séance du 8 nivôse.

Joubert fait adopter le projet de résolution sur la manière dont seront accordés les congés absolus. Il porte en substance qu'à l'avenir, & à compter de la publication de la présente loi, il ne pourra plus être accordé de congés absolus dans les troupes de la république que pour cause d'infirmité, incapacité ou blessures. Ils seront délivrés par les conseils d'administration des corps, visés & approuvés par les généraux & le ministre de la guerre.

On annonce le départ d'un grand nombre de comités. — Mention honorable.

Jacqueminot présente à la discussion un projet de résolution sur un référé du tribunal de cassation, relatif au sens & aux effets de plusieurs articles de la loi du 17 nivôse an 2, notamment de l'article 77.

Après quelques débats, le conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il s'agit d'une question judiciaire & non pas législative.

Bouley-Paty présente à la discussion un projet de résolution, au nom de la commission chargée d'examiner les pétitions des principaux chefs de fabriques d'indiennes établies en France.

Le projet tend à prohiber ces sortes de toiles venant de l'étranger.

L'argument le plus spécieux contre le projet de prohibition, a dit le rapporteur, se déduira de quelques considérations politiques, de quelques convenances de bon voisinage, sous le masque de la neutralité, qui se prête ou se vend à qui le desire ou veut l'acheter. C'est à-peu-près la même tactique qui fut employée pour la conclusion du Paix traité avec la Grande-Bretagne: les plaies qu'il fit au commerce saignent encore.

Citoyens représentans, épargnez à votre commission, épargnez-vous à vous-mêmes de publier tout ce que nous pourrions produire avec trop de succès pour détruire des sophismes plus ou moins captieux.

Où s'est reversé notre or, notre argent, depuis la révolution? Quels retours nous en sommes-nous procurés? quelles exportations avons-nous faites? & ne voyez-vous

pas qu'un des moyens les plus artificieux de nous faire guerre, d'accroître les mécontentemens & d'irriter les contenus, consiste à paralyser, à ruiner nos manufactures, sources fécondes de prospérité qui concourent avec l'agriculture à établir l'aisance et les richesses d'une nation pulense.

Depuis le fatal décret du mois de mars 1791, la balance du commerce, qui a toujours été décroissante, est aujourd'hui sur le point de disparaître tout-à-fait. Il est temps que nous lui donnions une garantie légale & régénératrice. Hâtons-nous de prononcer: tout ajournement pourroit tendre qu'à détruire les effets que vous avez vue. C'est la force des choses qui les précipite. Le commerce attend de vous une loi bienfaisante qui le dédomme de sa longue absence des mers & des comptoirs de l'Inde.

Vous arracherez à l'inactivité, c'est-à-dire, à la misère une foule d'estimables ouvriers dont ces manufactures utilisent & les bras & les talens, qui constituent tout le domaine de la famille dont ils sont les pères & les soutiens.

Le conseil, après quelques discussions, arrête qu'avant tout, il sera fait un message au directoire exécutif, pour avoir de lui des renseignements sur l'objet dont il s'agit.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé six résolutions qui statuent sur les opérations de diverses assemblées primaires & communales du département du Gers. Il s'en est ensuite ajourné à primedi.

Bourse du 6 nivôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{3}{4}$.	Rente provis.....	97
Idem cour.....	59 $\frac{1}{8}$, 58 $\frac{7}{8}$.	Tiers cons.....	10 f. 88 c.
Hambourg.....	193, 190.	Bon $\frac{2}{3}$	1 f. 89 c.
Madrid.....	11 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 86 c.
Mad. effect.....	14 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$	14 f.
Cadix.....	11 f. 25 c.	Bon des 6 dern. mois de l'an	79 f. 50 c.
Cadix effectif.....	14 f. 25 c.	Or fin.....	106 f. 50 c.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 33 c.
Geneve.....	3 perte.	Quadruple.....	81 f. 63 c.
Lyon.....	pair à vue.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair à vue.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.		

Esprit $\frac{3}{8}$, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 250 à 280 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 fr. 80 à 90 c.
 — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 c. — Coton des Indes, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel....

Histoire Naturelle abrégée du ciel, de l'air et de la terre, ou Notions de physique générale, contenant ce qu'il n'est pas permis d'ignorer sur le système du monde, les astres, l'air, l'eau, le feu & la lumière, l'électricité & le magnétisme, les météores, la géographie physique de la terre, & les opinions des philosophes & des savans sur sa formation: ouvrage mis à la portée des gens du monde, & traité d'après l'état actuel des connaissances; avec onze planches, dont une carte du ciel par Philibert; imprimé sur papier grand-raisin, caractère cierge interliné. Se vend à Paris, chez Debure, libraire, rue Serpente, n°. 6 & chez Dijon, grande rue Verte, n°. 1226.

A. FRANÇOIS.